

qu'on surveillera la situation de près, le ministre de la Justice serait-il prêt à faire une déclaration à l'appel des motions au début de la semaine prochaine pour nous exposer, dans les grandes lignes, les raisons, s'il en est, pour lesquelles on maintiendrait la loi dans les quelques semaines à venir?

Le très hon. M. Trudeau: Rien, que je sache, ne justifierait une déclaration à l'appel des motions. Les raisons invoquées dans le bill et appuyées par tous les partis à la Chambre, du moins en principe, n'ont pas changé. Il s'agit de savoir encore combien de temps la police devra exercer ces pouvoirs spéciaux avant qu'on puisse être sûr que les événements qui ont provoqué le bill ne nous menacent plus.

LA PROLONGATION DU MANDAT D'ARRÊT LANCÉ CONTRE LES MEURTRIERS DE M. LAPORTE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je voudrais poser deux questions au ministre de la Justice du fait que le bill en question permet d'arrêter et de détenir des suspects sans mandat. D'abord, bien sûr: a-t-on lancé un mandat d'arrêt contre M. Rose et ses complices pour le meurtre de M. Laporte, en vertu des articles appropriés du Code criminel et l'exécution de ce mandat a-t-elle été confiée à toutes les forces de polices à pied d'œuvre dans la province de Québec, à savoir: la police municipale de Montréal, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale, car ces gens là n'ont pas encore été arrêtés?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): En raison des précisions que comporte la question, je voudrais en prendre acte pour réponse ultérieure.

M. Woolliams: Étant donné l'importance du problème je voudrais poser une autre question supplémentaire. Le ministre compte-t-il faire à la Chambre une déclaration complète? Il est pour le moins surprenant que nous ne puissions obtenir cette information sur une question d'une telle importance.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je représente aujourd'hui à la Chambre le solliciteur général qui a subi une opération hier; alors il se pourrait que je n'aie pas tous les renseignements que pourrait exiger le député, car sa question demande beaucoup de détails. Mais je fais de mon mieux pour rendre service à la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PRÉVISIONS QUANT AU CHÔMAGE ET À L'EXPANSION

M. David Lewis (York-Sud): Le ministre des Finances aurait-il l'obligeance de déposer les prévisions concernant l'emploi et le chômage au cours des prochains mois d'hiver, prévisions que lui ont fournies ses conseillers, ministériels et autres?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

[M. MacDonald.]

M. Lewis: Je n'ai pas entendu la réponse.

L'hon. M. Benson: Non.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le ministre refuse de déposer ces prévisions relatives au chômage. Si cela est exact, le ministre voudrait-il déposer les documents qui indiqueraient à la Chambre comment il s'y est pris pour prédire le taux de croissance de 1971, afin que les députés puissent vérifier ces prévisions en les comparant aux études faites?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois signaler au député qu'il serait difficile au ministre de faire une déclaration de ce genre en réponse à une question, au point où nous en sommes. Le député pourrait chercher un autre moyen d'obtenir les renseignements qu'il désire.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne croyais pas avoir demandé une déclaration. Peut-être me suis-je mal exprimé. Je voulais demander au ministre s'il consentirait à déposer à la Chambre tous les documents qu'il veut afin que les députés puissent voir sur quoi il s'est fondé pour prévoir la croissance économique et le chômage pour l'année prochaine.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je ne pourrais déposer à la Chambre toutes les conversations que j'ai eues et tous les renseignements que m'ont communiqués mes hauts fonctionnaires. La situation évolue constamment. C'est tout simplement impossible. Pour satisfaire le député, il me faudrait déposer tous les renseignements confidentiels du ministère des Finances, ce qui est tout simplement impossible.

M. Lewis: Je voudrais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme les prévisions du ministre des Finances sont différentes de celles du président du Conseil économique qui a dit le 2 décembre que pour parvenir au chiffre de 4 p. 100 de chômeurs, il nous faudrait parvenir à un taux de croissance économique d'environ 10 p. 100...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question complémentaire?

Une voix: Vous ferez votre discours plus tard.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, il est assez difficile de poser ce genre de question sans indiquer le fondement de...

Une voix: Oh, rasseyez-vous!

M. Lewis: Vu l'écart existant entre cette prévision et la condition établie par M. Smith, le ministre compte-t-il nous expliquer, à un moment donné, la raison de la divergence de vues qui l'oppose à M. Smith?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de fournir des explications à la Chambre chaque fois qu'apparaissent des écarts dans les prévisions faites par différentes personnes au Canada. J'ai entendu mon ami faire des prévisions qui m'ont paru extravagantes, mais il n'a pas tenté d'expliquer pourquoi ces prévisions s'écartaient des faits.

M. Lewis: Nous verrons bien si ces prévisions sont extravagantes.